



Assemblée publique de consultation
1 décembre 2015

PPCMOI – Apparence de la station
495, rue Gilford (Station de Métro Laurier
édicule sud)

La Société de transport de Montréal (STM) souhaite rénover la station Laurier et moderniser les éléments de sécurité liée à la ventilation du métro tout en facilitant l'accès à l'édicule. Ainsi, le concept retenu permettrait de :

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

- Créer un puits de ventilation naturelle (PVN) de grande taille permettant d'améliorer la ventilation tout en retirant les persiennes existantes de petites superficies;
- Remplacer les portes battantes restantes de cette station et les portes papillons existantes vétustes par des nouvelles portes papillons en acier inoxydable tel que les existantes;
- Augmenter en hauteur le fascia de la toiture en acier inoxydable de ± 150 mm afin de modifier le toit pour créer une pente pour l'égouttement de l'eau.



Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

Article 54 : La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état;

Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés (...), la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine;

Article 423.2 : Un équipement mécanique et son écran peuvent être installés (...) si les conditions suivantes sont respectées :

1° ne pas être implanté dans une cour avant;

2° être situé à au moins 1,5 mètre de toutes limites de propriété.

Article 423.3 : Un équipement mécanique et ses composantes sont prohibés sur une façade ou une partie de bâtiment visible d'une voie publique adjacente au terrain.

Demande

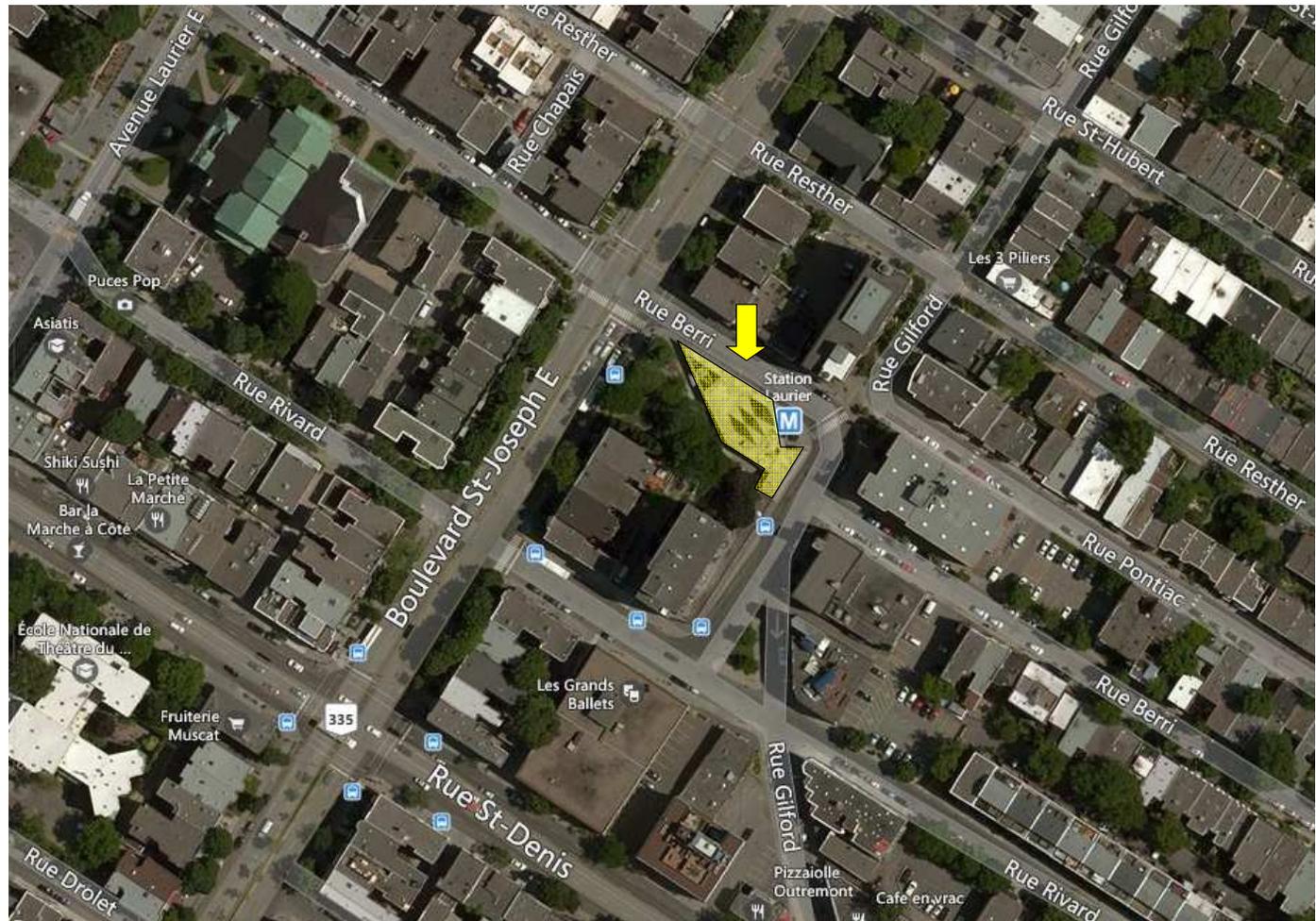
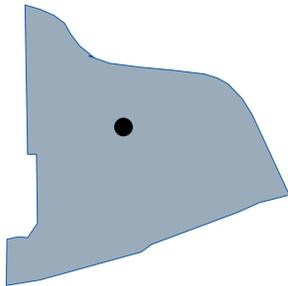
Projet

Localisation

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

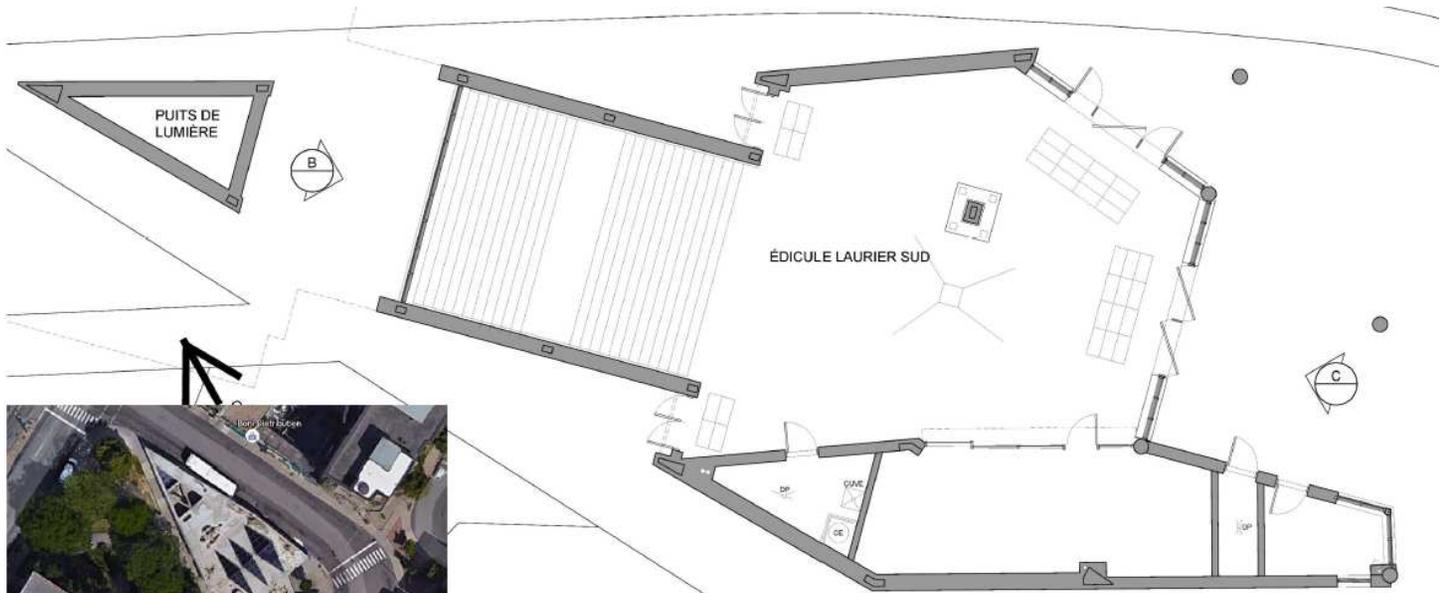
Projet

Vue en plan

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



VUE EN PLAN DE L'ÉDICULE SUD

LAURIER

Demande

Projet

Élévations

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



ÉLÉVATION B EXISTANTE



ÉLÉVATION B PROPOSÉE

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

Demande

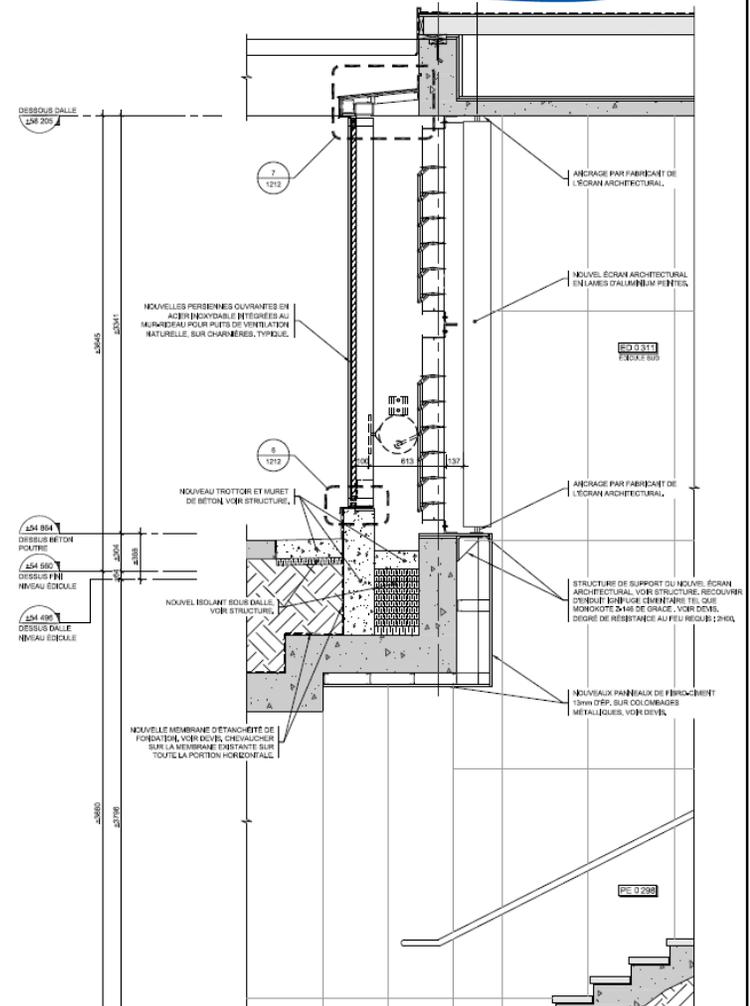
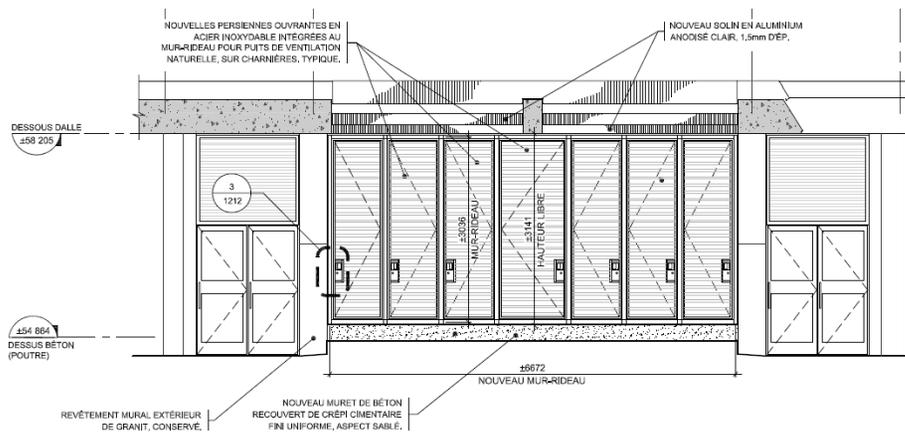
Projet

Élévation PVN +
coupe

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

Projet

Photomontage

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

Projet

Photomontage

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



AVANT



APRÈS

LE **PLATEAU-MONT-ROYAL**

Demande

Projet

Référent

Station Jean-Talon

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



JEAN-TALON



Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 



LE PLATEAU-MONT-ROYAL

Demande

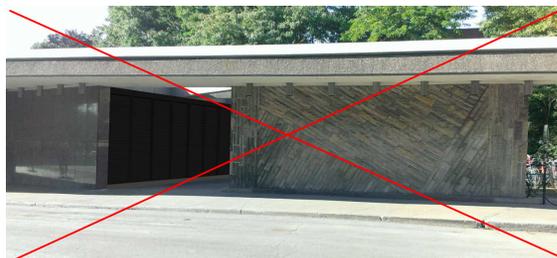
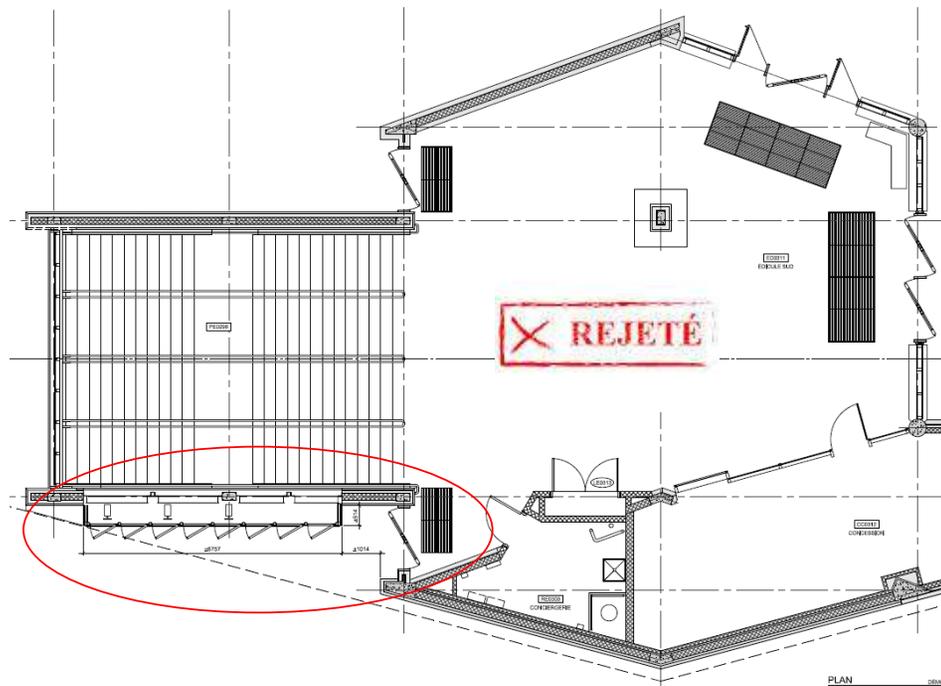
Projet

Options rejetées

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

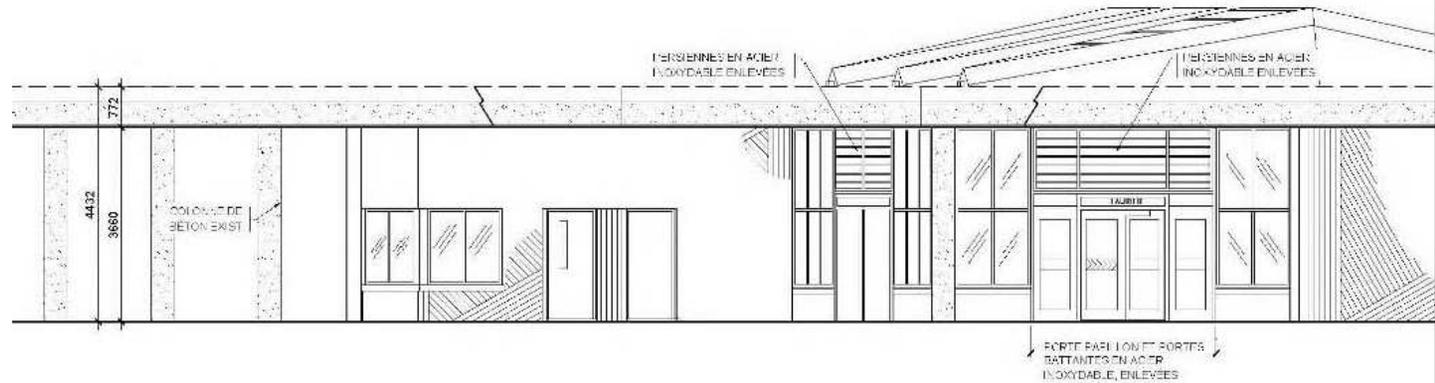
Projet

Élévations

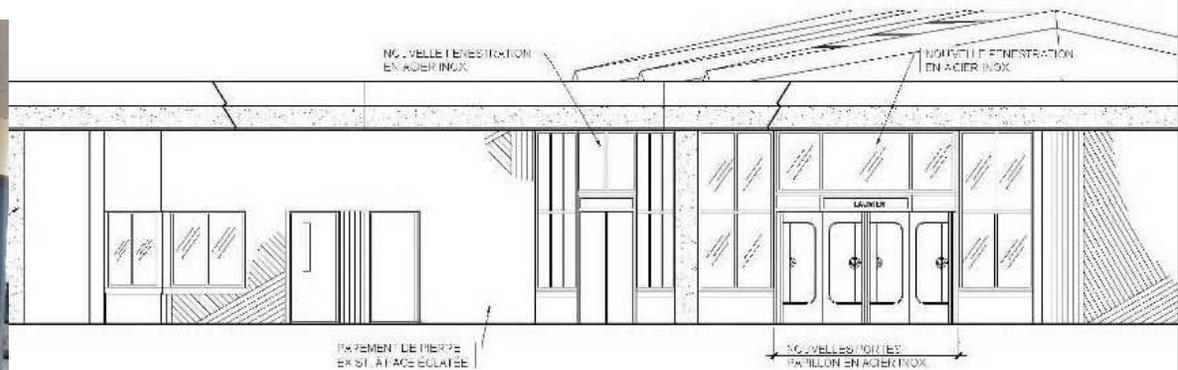
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



ÉLÉVATION A EXISTANTE



ÉLÉVATION A PROPOSÉE

Demande

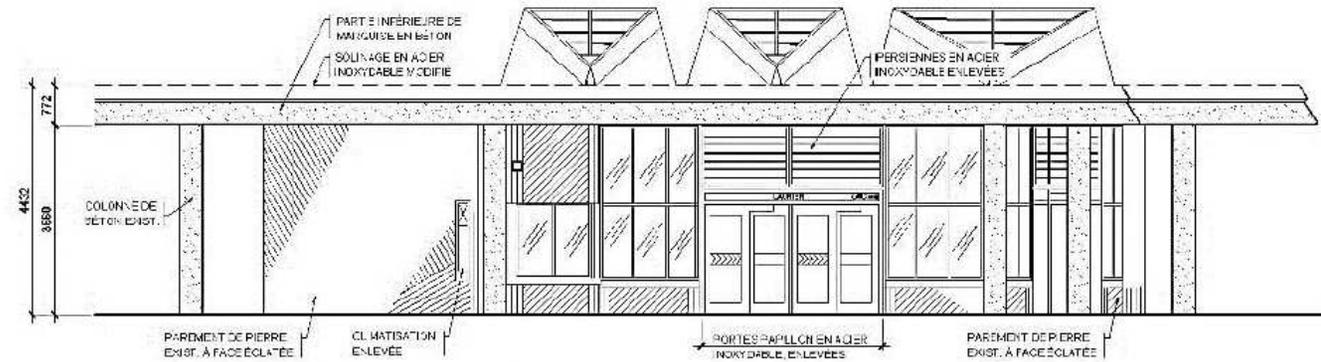
Projet

Élévations

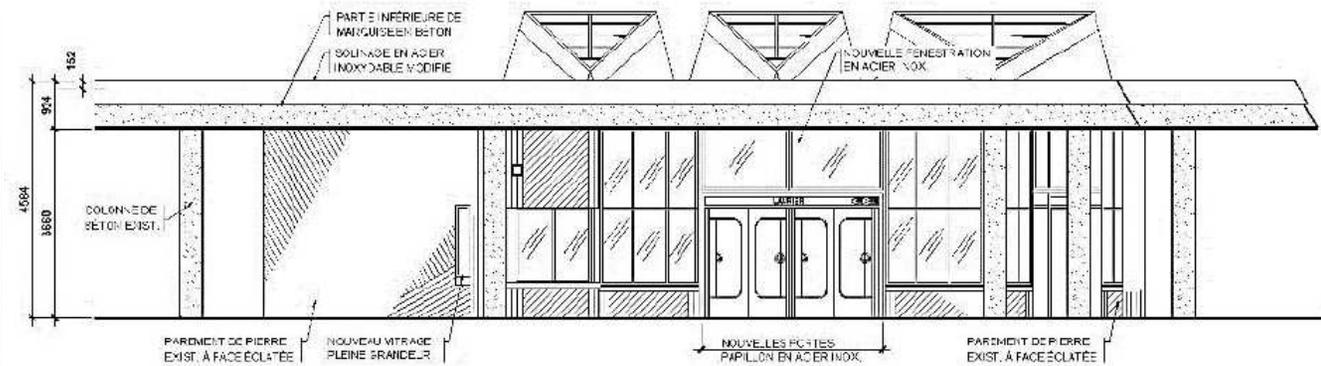
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



ÉLÉVATION C EXISTANTE



ÉLÉVATION C PROPOSÉE



Demande

Projet

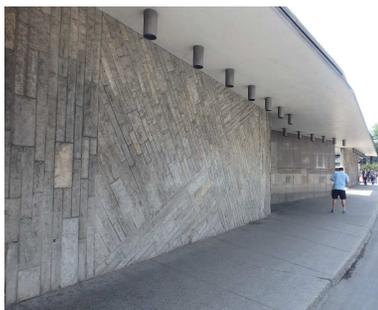
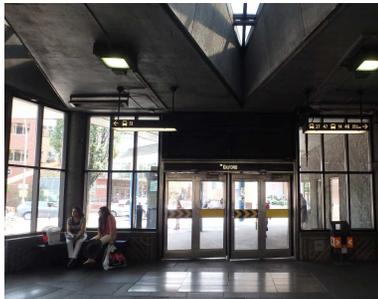
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- L'option retenue permettrait de préserver une bonne partie de l'éclairage naturel perceptible dans la zone d'attente pour les autobus et lorsque les usagers remontent les escaliers de l'édicule tout en favorisant l'interaction avec l'extérieur;
- L'emplacement proposé est celui ayant le moins d'impact au niveau de l'architecture et empêcherait de faire des percements dans les murs de maçonnerie de pierre qui font référence historiquement au chemin des carrières;
- Les persiennes actuellement en place ne répondent pas aux besoins de ventilation d'urgence, découlant de la norme NFPA 130;



Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants (suite) :

- La localisation actuelle des persiennes, au-dessus des portes, engendre des problèmes d'entretien en plus que l'épaisseur des équipements bouche en partie les lanterneaux au toit et ferme visuellement le bâtiment sur la rue;
- Les portes papillons qui seraient installées permettraient une accessibilité aisée à la station et sont caractéristiques du métro montréalais;
- Le rehaussement du fascia du toit, qui serait minimaliste et composé du matériau existant, est justifiable pour des raisons d'étanchéité de la toiture.



Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes :

- Qu'un seul groupe de persiennes de ventilation soit autorisé pour l'édicule et que celui-ci soit situé au-dessus de la cage d'escalier sur l'élévation nord de la station et soit d'une superficie totale maximale de 22 m²;
- Que les persiennes de ventilation soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Que la quincaillerie sur les persiennes soit de couleur noire;
- Que les cadres des persiennes de ventilation soient en aluminium anodisé clair;
- Que le climatiseur amovible installé dans une fenêtre du côté ouest de la station soit retiré et remplacé par une fenêtre avec vitrage occupant l'ouverture en entier;



Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

- Que le rehaussement du fascia de la toiture soit d'au plus 20 cm et que le solinage soit composé d'acier inoxydable s'appareillant à l'existant;
- Que la membrane de la toiture soit de couleur gris pâle et que l'indice de réflectance solaire (IRS) soit d'au moins 56, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel;
- Que la fosse d'arbre située au coin des rues Berri et Gilford soit agrandie afin d'avoir une superficie minimale de 6 m³, qu'une grille de protection soit apposée sur celle-ci et que l'état de l'arbre soit évalué et qu'il soit remplacé, au besoin, par un nouvel arbre ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m du sol;



La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

Demande

Projet

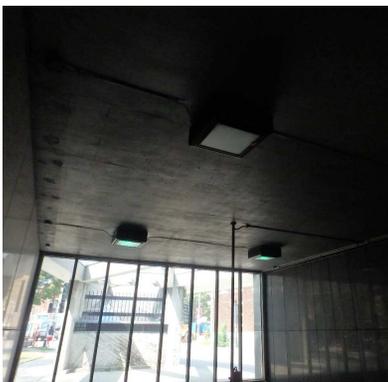
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



- Qu'une plaque commémorative témoignant de l'évolution du chemin des carrières soit préparée par un expert en patrimoine et installée dans le parc adjacent à l'édicule de métro d'une manière clairement visible des usagers;
- Qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - Que l'écran architectural apposé à l'intérieur de la station, devant les volets mécaniques, soit traité comme une œuvre d'art contribuant à la luminosité de l'espace;
 - Que l'éclairage de la cage d'escalier soit augmenté en installant des luminaires fournissant un éclairage confortable pour les utilisateurs.



Demande

Projet

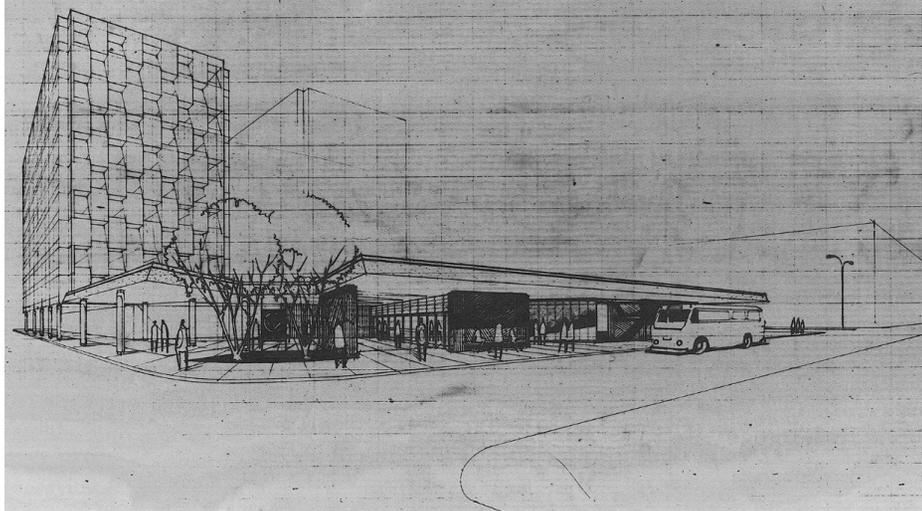
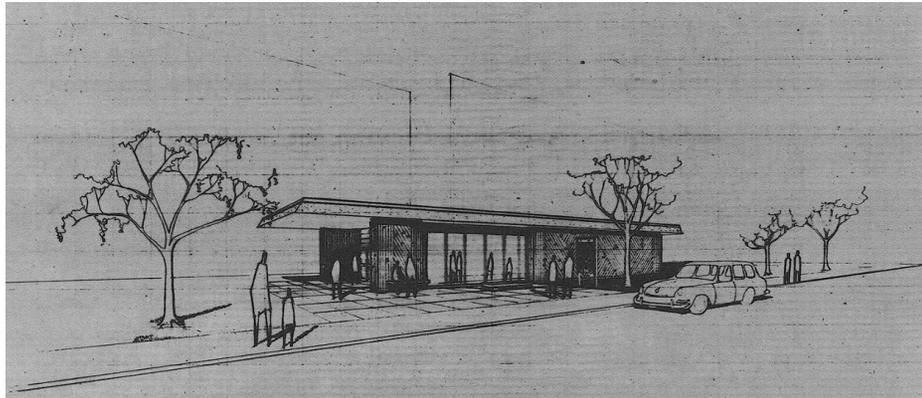
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	6 octobre 2015
Adoption du 1 ^{er} projet de résolution (CA)	2 novembre 2015
Assemblée publique de consultation	1 décembre 2015
<i>Adoption de la résolution (CA)</i>	<i>7 décembre 2015</i>

Ce projet particulier n'est pas susceptible d'approbation référendaire.



Merci !
Questions ?

